

AVIS

**POUR LA RECEVABILITÉ D'UN DOSSIER
D'AUTORISATION EXCLUSIVE DE PROSPECTION ET DE
PRÉLÈVEMENT D'OR.**

IL FAUT APORTER LES PIÈCES SUIVANTES :

- ✓ **Une pièce d'identité nationale.**
- ✓ **Quatre (4) photos d'identité.**
- ✓ **Un appareil détecteur de métaux muni, de son
titre de dédouanement (déclaration en douane).**
- ✓ **Une quittance de paiement de la taxe
rémunératoire d'une valeur de cent mille
(100.0000) ouguiyas versée au compte N° 933.65
au Trésor public.**